



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2024-006

AVIS PUBLIC est par la présente donné,

QUE la Municipalité de Grosse Ile a adopté, à une séance régulière tenue le 27 janvier 2025 le règlement suivant :

*Règlement 2024-006 modifiant le règlement 2019-005 sur les procédures relatives aux séances du conseil de la municipalité de Grosse-Île*

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1-006 chemin Jerry, Grosse Ile, durant les heures d'ouverture.

#### COPIE CONFORME

Donnée à Grosse Ile  
Ce 28<sup>e</sup> jour de janvier 2025

Carole Lemieux  
Directrice-générale / Greffière - Trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Carole Lemieux, Directrice générale / Greffière-trésorière de la Municipalité de Grosse-Ile, certifie sur mon serment d'office avoir publié cet avis public en date du mardi 28<sup>e</sup> janvier 2025 dans la publication municipale mensuelle, et sur le site Internet de la Municipalité ([www.mungi.ca](http://www.mungi.ca)) ainsi qu'en affichant une copie de celui-ci aux endroits suivants : Jay's Grocery et le Centre Communautaire de Grosse-Île.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 28<sup>e</sup> jour de janvier 2025.

Carole Lemieux  
Directrice Générale / Greffière-trésorière